Matieres du tems. Mars 1715. 161 Il y avoit une maison chez une Dame de confiance, où l'on retiroit plusieurs filles sages & vertueuses, qui étoient sans condition, & dont la misere les exposoit à de grands dangers: elles y étoient nouries & habillées aux dépens de ce charitable Prince, jusqu'à ce qu'on est trouvé à les placer, & alors elles faisoient place à d'autes: cette charité s'est exercée jusqu'à sa mort.

Il faisoit faire d'autres aumônes aux prisonniers, & a souvent donné des sept à huit cens sivres à la fois pour mettre en liberré ceux qui étoient détenus pant de pe-

tites dettes.

Il observoit les jours de jeune dans la derniere exactitude, n'usant dans ses colla-

tions que de fruits cuits ou crus.

Dés sa plus tendre jeunesse il avoit sait paroitre des saillies d'un temperament vis; mais il avoit tellement travaillé à le moderer, que dépuis longtems on ne lui voyoit aueun emportement de colere, ni d'impatience, même dans les cas où il pouvoit avoir quelque sujet de mécontentement con tre les gens de sa Maison.

Italioit rarement au Bal, ni à la Comedies à ces heures-là il étoit dans son apartement occu; é plus serieusement à cultiver quelque vertu Chrétienne, ou à exercer quel-

qu'acte de charité.

Aprés la mort de MONSEIGNEUR, Pere du Prince qui fait la matiere de cet Article, les Comediens allerent lui demander l'honneur de sa protection, sur tout pour obtenir du Roi une seconde Troupe. Le nouveau Dauphin leur répondit, qu'ils

L 3